



Commission économique pour l'Afrique

Stratégies électroniques en Afrique

Politiques, stratégies et plans nationaux,
sectoriels et régionaux en matière
de technologies de l'information et
de la communication (TIC)

Octobre 2003



Stratégies électroniques en Afrique :

Politiques, stratégies et plans nationaux, sectoriels et régionaux en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)



Pour cette publication et d'autres, veuillez visiter le site web de la CEA à l'adresse suivante : <http://www.uneca.org>
Ou contacter :

Publications
Commission Economique pour l'Afrique
P.O.Box 3001
Addis Abéba ,Ethiopie
Tel: 251-1 44 31 68
Fax : 251-1- 51 03 65
E-mail : ecapub@uneca.org ou ecainfo@uneca.org

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que les auteurs.
Aucune de leurs responsabilités ne saurait être attribuée à la CEA

Table des matières

1.	Cadre des stratégies électroniques en Afrique	1
2.	Stratégies électroniques nationales	2
2.1	Faits nouveaux intervenus depuis la troisième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI III)	3
3.	Activités régionales	6
3.1	Au niveau sous-régional	6
3.2	Au niveau continental	7
4.	Faits nouveaux intervenus récemment au niveau mondial	8
5.	La dimension sectorielle	10
5.1	La gouvernance	10
5.2	Education	13
5.3	Santé.....	14
5.4	Commerce électronique	14
5.5	Contenu local et langues africaines.....	15
6.	Leçons :	15
6.1	Analyse du plan NICI	15
6.2	Leçons apprises au niveau régional	17
6.3	Perspective mondiale.....	17
7.	Perspectives d'avenir.....	17
	Annexe I: Stratégies de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication	19

Initiative «Société de l'information en Afrique»

Il s'agit d'une vision commune de l'Afrique en vue de réduire la fracture numérique.

Elle a été adoptée par la Conférence des Ministres de la CEA, responsables du développement économique et de la planification (Addis-Abeba, 1996) et ensuite approuvée lors des diverses réunions de haut niveau des Ministres et des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, ainsi que du Sommet du G-8 de 1997. Elle a été révisée au cours du Forum pour le développement de l'Afrique, 1999.

Plusieurs activités de mise en oeuvre ont été entreprises dans les domaines suivants :

- Sensibilisation;
- Démocratisation de l'accès à la société de l'information;
- Développement de l'infrastructure et connexion Internet;
- Plans de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI);
- Information pour le développement;
- Applications sectorielles;
- Formation et renforcement des capacités.

D'ici à l'an 2010, cette initiative devrait permettre l'avènement d'une société de l'information durable en Afrique. <http://www.uneca.org/asis>

1. Cadre des stratégies électroniques en Afrique

Dans l'économie mondiale mise en réseau, l'information et les connaissances sont devenues des ressources stratégiques dont tiennent compte les gouvernements, les sociétés du secteur privé et le public en général pour prendre leurs décisions. L'accès à une information fiable et à jour, créée et diffusée grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), a un impact décisif sur la vie des populations et le développement socioéconomique de l'ensemble d'un pays. Les pays qui ont créé un environnement propice aux TIC ont bénéficié d'effets révolutionnaires, en particulier dans les domaines de la gouvernance, de l'éducation, de la santé et des affaires. En conséquence, les citoyens sont davantage responsabilisés et ils peuvent changer l'équilibre du pouvoir et commencer à faire des choix judicieux et à créer des opportunités qui ont un impact positif sur leur avenir. Cependant, il y a des pays en Afrique où les populations ne peuvent pas prendre de décisions avisées sur leurs vies quotidiennes, car elles n'ont pas accès aux TIC, à l'information et aux connaissances.

Pour faire face à ces réalités, la Conférence des Ministres africains, réunie au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en mai 1995, a adopté l'Initiative « Société de l'information en Afrique¹ ». Pressée par les impératifs de développement, l'Initiative est axée sur les stratégies, programmes et projets prioritaires à même d'aider à l'édification de sociétés

de l'information en Afrique. Une composante cruciale en est l'élaboration de stratégies électroniques nationales ou de plans de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (plans NICI).

L'adoption de politiques et de stratégies a essentiellement pour objectif d'aider les pays à déployer, à mettre en oeuvre et à exploiter les TIC au service du développement socioéconomique aux niveaux local, national et sous-régional, et de permettre aux citoyens d'avoir accès aux téléphones, émissions de radio et de télévision, ordinateurs et services Internet à des prix abordables. Pour ce faire, les pays doivent adopter des mesures concrètes, dont la mise en place de cadres réglementaires viables et le renforcement des capacités humaines. Même si au cours de ces dernières années plusieurs pays ont déployé des efforts pour développer leur infrastructure de TIC, le continent est toujours en retard par rapport aux autres régions du monde.

Au niveau continental, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) indique les projets et initiatives concernant les TIC à mettre en oeuvre pour accélérer les plans sous-régionaux et régionaux de connexion et d'interconnexion. Le NEPAD a pour objectif de renforcer les communautés économiques régionales (CER), dont le rôle doit être la coordination des efforts déployés au niveau national et l'harmonisation des cadres réglementaires nationaux dans les sous-régions. L'Initiative est le cadre de coordination de l'appui que les institutions du système des Nations Unies fournissent au NEPAD.

L'Initiative fait également office de mécanisme pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement² en Afrique. Sept de ses huit objectifs figurent du reste dans le document d'orientation de l'Initiative. La correspondance entre les objectifs du Millénaire et les enjeux de l'Initiative figure dans le tableau ci-dessous :

¹ <http://www.uneca.org/asis/>

² <http://www.undp.org/mdg/>

Tableau 1
Objectifs du Millénaire par rapport aux enjeux de l'Initiative

	Objectifs du Millénaire pour le développement	Enjeux de l'Initiative
1	Éradiquer la pauvreté extrême et la faim	Objectifs concernant la sécurité alimentaire
2	Assurer l'éducation primaire universelle	Éducation et recherche
3	Promouvoir l'égalité entre les sexes et responsabiliser les femmes	Genre et développement
4	Réduire la mortalité infantile	Santé
5	Améliorer la santé maternelle	Santé
6	Lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Santé
7	Assurer la viabilité de l'environnement	Crises anthropiques et catastrophes naturelles

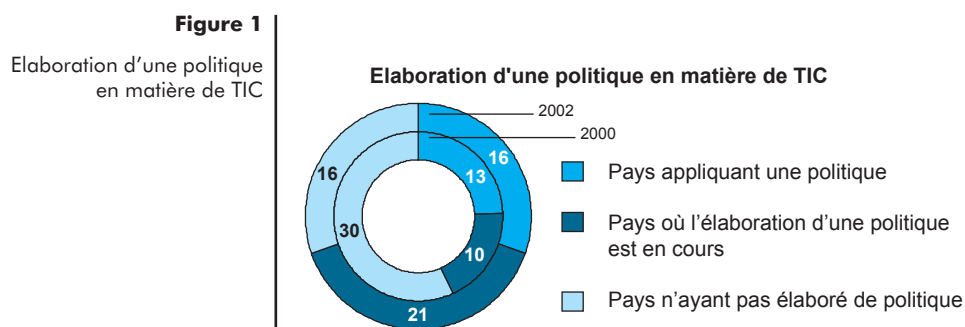
Source : Commission économique pour l'Afrique

En plus des domaines susmentionnés, il est recommandé dans l'initiative que les TIC soient intégrées dans les autres secteurs qui pourraient être importants pour le développement de l'Afrique, notamment la création d'emplois, les contenus, les langues, les échanges et le commerce. La question de la gouvernance a été ajoutée à la liste lors d'évaluations ultérieures de l'Initiative au cours du premier Forum pour le développement de l'Afrique (FDA I) et de la réunion préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information, tenue en 2002 à Bamako.

Le présent rapport évalue l'état des politiques, stratégies et plans nationaux et régionaux en matière de TIC. Il porte essentiellement sur le rôle de la CEA et récapitule les principales initiatives régionales et mondiales mises en œuvre en Afrique ou s'y rapportant. Il souligne également les nouvelles applications et initiatives dans les secteurs clés et se termine par les leçons tirées et la voie à suivre.

2. Stratégies électroniques nationales

La CEA aide les Etats membres à concevoir, à formuler et à mettre en œuvre des stratégies électroniques nationales pour réaliser les objectifs de développement. Ces efforts ont été couronnés de succès dans la mesure où le nombre de pays appliquant des politiques en matière de TIC est passé de 13 en 2000 à 16 en 2002 tandis que celui des pays où l'élaboration d'une politique est en cours a fait un bond de 10 en 2000 à 21 en 2002. Par conséquent, comme le montre la figure 1, le nombre de pays n'ayant pas de plan a été réduit de 30 à 16 en 2002.



Source: Commission économique pour l'Afrique

Ce progrès a été, dans une large mesure, due à la sensibilisation accrue des décideurs et des principales parties prenantes à l'importance des politiques et plans en matière de TIC. En conséquence, les diverses instances internationales et régionales mettent davantage l'accent sur les TIC dans leurs délibérations. Par exemple, dans le NEPAD, les politiques et les règlements en matière de TIC figurent parmi les domaines prioritaires.

2.1 Faits nouveaux intervenus depuis la troisième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI III)

Cette section porte essentiellement sur les pays qui élaborent actuellement des politiques en matière de TIC et des plans NICI dans le cadre de l'initiative avec le concours de la CEA. L'initiative a contribué à faciliter les processus de mise en place de plans NICI de diverses manières. Premièrement, certains pays ont mis au point les plans et les documents d'orientation et se trouvent à l'étape suivante, c'est-à-dire la formulation des stratégies de leur mise en œuvre. Deuxièmement, certains pays ont fait des progrès dans la formulation des plans et devraient rejoindre le premier groupe dans un proche avenir.

1.1.1 Pays prêts pour la mise en œuvre

Plusieurs pays se sont dépêchés pour atteindre déjà l'étape de la mise en œuvre, comme le montre la liste complète des pays exécutant des plans NICI dans l'annexe I. Parmi ce groupe de pays, figurent : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, la Guinée, la Mauritanie, le Mozambique, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. On trouvera ci-après un récapitulatif des progrès réalisés au Burundi, au Mozambique et au Rwanda depuis la deuxième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI II) en 2001.

Burundi

En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la CEA a aidé le pays à formuler un plan NICI, qui a été adopté comme politique nationale en matière de TIC par le Conseil des ministres en octobre 2002. Le processus est passé à l'étape suivante, qui comprend des consultations nationales élargies, la concrétisation de la politique en un plan de mise en œuvre et des débats sur la définition et l'élaboration de projets sectoriels.

SchoolNet Africa

La mission de SchoolNet Africa est d'aider les SchoolNets nationaux à mobiliser des ressources. Plus de trente pays mettent en œuvre actuellement les initiatives « SchoolNet ». Les pays disposant de sites « SchoolNet » sont les suivants: Angola, Bénin, Égypte, Gambie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Namibie, Nigéria, Zambie et Zimbabwe. De petites entités apparentées existent au Kenya, au Mali, au Mozambique et au Soudan. L'appui est actuellement accordé au SchoolNet au Cameroun, au Nigéria, en Afrique du Sud, en Namibie et au Ghana.

Les projets phares de SchoolNet Africa sont, Recherches sur les TIC pour l'éducation en Afrique. Appui aux SchoolNets nationaux, Thinkquest Africa, Building SchoolNet Champions, Réseau des enseignants africains et Du fusil à l'ordinateur.

Éthiopie

Le projet de document d'orientation nationale sur les TIC a été adopté par le Conseil des ministres et le premier plan de mise en œuvre pour la période de 2003- 2008 a été élaboré. Le gouvernement est en train de mettre en place un bureau de coordination nationale pour gérer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan. Il vient de lancer des projets tels que l'utilisation des TIC pour la décentralisation du pays et les programmes de renforcement des capacités. Des activités telles que l'installation de systèmes de vidéo-conférence et le lancement d'un programme d'éducation par satellite ont été envisagées.

Mozambique³

Le gouvernement a adopté la politique relative aux TIC en décembre 2000 et la stratégie de mise en œuvre a été lancée en septembre 2002. La Commission des technologies de l'information et de la communication a été créée et chargée de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du plan. La

politique relative aux TIC comprend six domaines prioritaires, à savoir l'éducation, la mise en valeur des ressources humaines, la santé, l'accès universel, l'infrastructure et la gouvernance. Pour relever les défis rencontrés dans chacun de ces domaines, la stratégie de mise en œuvre contient 37 projets prioritaires, dont certains sont déjà en cours d'exécution. Un réseau national de transmission (câble sous-marin), des télécentres et SchoolNet sont autant de projets en cours.

3 <http://www.infopol.gov.mz/>

Rwanda

En janvier 2003, le premier plan de TIC du Rwanda (2001-2005) a été lancé par le gouvernement lors d'un atelier d'un jour présidé par le Président. Le lancement a été suivi de l'élaboration de plans de mise en œuvre sectoriels et d'un atelier sur la stratégie de mise en œuvre qui s'est tenu en avril 2002. Depuis, la CEA et le PNUD apportent leur concours aux programmes de renforcement des capacités. Les activités seront financées par un fonds pour le développement des TIC au Rwanda constitué par les donateurs, en 2003. Même si les progrès concernant la réalisation de ses plans de TIC ont été remarquables, le pays nécessite davantage d'appui pour accélérer et mener à bien leur mise en œuvre.

République-Unie de Tanzanie

Par le biais de son groupe de travail d'orientation et d'une cellule de réflexion, le Gouvernement tanzanien a établi un document d'orientation sur les TIC, qui a été examiné par les principales parties prenantes en 2002. Ensuite, le Gouvernement a approuvé la première politique nationale en matière de TIC en mars 2003. La mise en œuvre de cette politique a commencé et des instruments réglementaires et institutionnels ont été mis en place pour promouvoir les TIC au service du développement. Les éléments essentiels du document d'orientation sont récapitulés comme suit :

Vision: la République-Unie de Tanzanie deviendra un centre d'infrastructure de TIC et de solutions fondées sur les TIC qui favorisent le développement socioéconomique durable et la réduction rapide de la pauvreté aux niveaux national et mondial.

Mission: promouvoir la croissance économique et le progrès social au niveau national en encourageant les activités de TIC utiles dans tous les secteurs par la mise en place d'un cadre propice aux investissements dans les programmes de renforcement des capacités, de promotion de la coopération multidimensionnelle et de partage des connaissances aux niveaux national et mondial.

Buts et objectifs: privilégier 10 domaines, notamment: la maîtrise des TIC, l'infrastructure des TIC, l'industrie des TIC, le capital humain, le cadre juridique et réglementaire, les secteurs productifs, le secteur des services, le service public, le contenu local et l'accès universel.

2.1.2 Pays dont la politique est en cours de formulation

En collaboration avec les divers partenaires tels que l'Union européenne, la CEA vient en aide aux Etats membres suivants dans les différentes étapes de la formulation des politiques: Ghana, Mali, Niger, Nigéria et République centrafricaine. Le Malawi, le Nigéria et l'Ouganda ont également regagné du terrain et sont en train de préparer leurs plans d'orientation.

République centrafricaine

En janvier 2002, un décret du gouvernement a marqué le démarrage du processus de mise en place du plan NICI. Des ateliers de consultations ont été organisés pour les membres du gouvernement, les universitaires, le secteur privé, les opérateurs et les autorités de réglementation des télécommunications. Ensuite, une étude initiale a été effectuée en juin et juillet 2002. Le gouvernement actuel se propose d'organiser un atelier national pour valider et mettre au point le projet du plan NICI et parvenir à un consensus.

Ethiopie

L'Ethiopie, dans son projet de politique nationale en matière de TIC, considère la mise en place de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication comme l'un des éléments stratégiques pour améliorer les résultats socioéconomiques et promouvoir la transparence et l'efficacité dans la gouvernance. L'actuelle stratégie industrielle fondée sur le développement agricole ainsi que le processus de décentralisation en cours rendent d'autant plus urgente la réalisation de cet objectif. Les principaux éléments de la politique sont récapitulés comme suit :

Vision : mettre au point et exploiter les TIC pour accélérer le développement national et la compétitivité au niveau mondial.

Principaux domaines: développement du contenu local et de l'infrastructure, mise en valeur des ressources humaines, applications des TIC au niveau des services publics et du secteur privé.

Le Gouvernement a commencé à définir les projets dépendants et à formuler le plan de mise en œuvre. Un Conseil national des TIC, présidé par le Ministre chargé du renforcement des capacités et l'Autorité éthiopienne des TIC, a été proposé pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre.

Ghana

Le processus de mise en place du plan NICI a été officiellement relancé par le gouvernement en août 2002. Outre la mise en place d'un comité NICI, le gouvernement adoptera bientôt un cadre et un plan d'orientation. Le document d'orientation concernant une politique et un plan de développement socioéconomique intégré fondés sur les TIC a été établi sur la base du projet SCAN-TIC du Ghana⁴, dont l'objectif est de fournir des données de référence et des critères pour évaluer l'impact des TIC sur la société. Le plan comprend le « Village Information and Communication Infrastructure Plan » (VICI).

Ce document, dans lequel est reconnu le rôle contributif des TIC le développement socioéconomique, met l'accent sur les défis sociaux et économiques urgents du pays, à savoir une population jeune en augmentation, la création d'emplois, l'amélioration de la production du secteur agricole, l'élargissement de la base industrielle, la réduction du fardeau de la dette, le renforcement des capacités de la population et le développement de l'infrastructure. Les éléments du document sont récapitulés comme suit :

Vision : améliorer la qualité de la vie des populations du Ghana en stimulant substantiellement leur bien-être social, économique et culturel grâce à un développement et à une modernisation rapides de l'économie et de la société, en faisant des TIC le principal moteur d'un développement économique et social durable.

Mission: transformer le pays en une économie et une société à revenu intermédiaire, dont les piliers sont l'information, le savoir et la technologie.

Le document passe en revue les actions à mener pour concrétiser la vision. Il énonce également les facteurs clés du succès dans les processus de formulation de la politique, notamment la hauteur de vues et l'engagement des autorités, l'appui des populations et l'organisation de consultations au niveau de toute la nation.

Malawi

La première phase de la formulation d'une politique et d'une stratégie nationales relatives aux TIC s'est achevée en 2002, avec l'élaboration du document d'orientation sur les TIC qui a été présenté aux hauts responsables du gouvernement en juin 2002. La deuxième phase du processus a commencé en janvier 2003 avec des consultations au niveau national. La troisième phase, consacrée au document d'orientation sur les TIC, a commencé en avril 2003, le document étant présenté au gouvernement en juillet 2003. En plus du plan NICI, le Malawi lance également un plan VICI dont les activités seront, notamment l'installation de postes à écran tactile pour fournir aux populations rurales les dernières nouvelles sur les prochaines élections.

Mali

Le gouvernement a mis sur pied un comité NICI en mai 2002 et a ensuite relancé immédiatement le processus. Plusieurs ateliers de consultations avec les parties prenantes se sont tenus et une étude initiale a été faite au niveau de la nation. Toutefois, le processus a été retardé en raison du changement de gouvernement. Le nouveau responsable de la Mission de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information a été chargé d'accélérer le processus. En conséquence, cet organisme a demandé à la CEA et au PNUD d'appuyer la formulation du cadre NICI et du plan de mise en œuvre. La CEA sera également chargée de formuler une politique de gouvernance électronique sectorielle et de coordonner l'appui des donateurs au processus.

Niger

La CEA a organisé une mission en juin 2002 au Niger pour faciliter la mise en place d'une équipe interministérielle chargée du plan NICI et préparer un calendrier pour le processus de mise en œuvre. Le Premier Ministre a présidé l'atelier pour le lancement du processus NICI en août 2002. Une étude initiale couvrant tous les ministères, provinces, organismes gouvernementaux, ONG et le secteur privé a été effectuée. Le premier atelier de validation sera organisé en septembre 2003.

Nigéria

L'Agence nigériane des technologies de l'information et de la communication (NICTA) a formulé une politique nationale relative à la technologie de l'information après consultations avec les parties prenantes en 2000. Comme suite à la demande reçue du Ministère nigérian de la science et de la technologie, des consultations sont en cours pour redynamiser l'appui de la CEA au processus et au plan NICI en août 2003. La NICTA a entrepris une série d'activités de sensibilisation et de formation des décideurs de haut niveau, notamment les secrétaires généraux et les directeurs généraux des départements ministériels. Un Comité de planification stratégique national de 23 membres a été créé et installé le 7 août 2003; ses membres représentent toutes les parties prenantes. Le Comité a décidé de mettre au point le document de base et le plan NICI dans un délai de six mois.

Ouganda

Le document d'orientation sur les TIC d'Ouganda, mis au point en septembre 2002, a été présenté pour examen au gouvernement. Ce document a été élaboré à l'issue d'un processus de consultations nationales. La deuxième phase, qui vient tout juste de commencer, portera essentiellement sur l'élaboration d'un plan d'action pour mettre en œuvre les dispositions du document d'orientation sur les TIC. En outre, les préparatifs sont en cours pour l'élaboration d'une stratégie électronique exhaustive en matière d'administration et de gouvernance, assortie d'un plan d'action correspondant. La CEA et le PNUD préparent actuellement une proposition de projet pour appuyer cette stratégie.

3. Activités régionales

3.1 Au niveau sous-régional

Etant donné que les pays dérèglementent et libéralisent leurs marchés des télécommunications, les politiques et plans nationaux en matière d'information commencent à être accompagnés de mesures pour harmoniser les cadres réglementaires nationaux. La mise en œuvre de stratégies régionales permettrait à l'Afrique de faire des économies importantes pour le développement de l'infrastructure et du contenu; elle renforcerait également la capacité de l'Afrique à négocier au niveau mondial. Dans le domaine des télécommunications, des efforts louables ont été déployés en vue de l'harmonisation des politiques et stratégies nationales.

Afrique de l'ouest

En Afrique de l'ouest, un projet de charte de l'Association des régulateurs des télécommunications de l'Afrique de l'ouest (ARTAO)⁵ a été établi en septembre et approuvé par les régulateurs des Etats membres en novembre 2002. L'ARTAO sera l'organe de consultation et de collaboration de tous les régulateurs des pays de l'Afrique de l'ouest en vue de l'harmonisation des principes, politiques et structures concernant la réglementation de la fourniture des services de télécommunications.

Afrique centrale

Pour rassembler les parties prenantes et promouvoir la prise de décisions sur les TIC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a organisé un atelier sur les TIC au service de l'intégration régionale en septembre 2002 à Yaoundé. Les questions suivantes ont été examinées :

⁵ <http://www.watra.org/>

- Le rôle des TIC dans le développement économique et social de l'Afrique, en général, et des Etats de la CEMAC, en particulier ;
- La libéralisation et l'harmonisation des politiques de réglementation;
- La mise en valeur des ressources humaines;
- La relation entre la CEMAC et le NEPAD.

Afrique de l'est et Afrique australe

Les Etats membres du Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (COMESA) ont créé une Association de réglementation de l'information et de la communication de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe (ARICEA) lors d'une réunion tenue en janvier 2003 à Addis-Abeba. Les pays membres lanceront conjointement des mesures portant sur le renforcement des capacités, la prestation de services, l'amélioration, la coordination et l'harmonisation de leurs projets dans le secteur des TIC. L'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Union africaine des télécommunications (UAT) et la CEA ont décidé d'appuyer les activités de renforcement des capacités de l'ARICEA; à cet égard, la CEA assurera les services de secrétariat et mettra en place un forum de discussion en ligne.

3.2 Au niveau continental

Outre l'harmonisation sous-régionale des politiques et des réglementations, la CEA a encouragé le partage des connaissances entre les Etats membres et appuyé les initiatives régionales suivantes :

Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)⁶

Les TIC figuraient parmi les principales composantes du Pacte pour le redressement de l'Afrique, qui a été élaboré à la demande des Ministres africains des finances et présenté à la Conférence des Ministres de la CEA en mai 2001 à Alger. Ce Pacte était l'aboutissement d'un consensus de plus en plus large en Afrique sur la nécessité d'accélérer le développement du continent, notamment des TIC. Alors que la mise au point du Pacte se poursuivait parallèlement à celle du Partenariat du millénaire pour le programme de redressement de l'Afrique (MAP) et du Plan OMEGA, les auteurs du MAP et du plan OMEGA ont demandé à la CEA d'apporter sa contribution technique à l'élaboration d'un document unifié connu sous le nom de Nouvelle Initiative Africaine et, ensuite, NEPAD. La CEA a produit plusieurs documents techniques et organisé des réunions pour appuyer le processus du NEPAD dans les instances régionales et mondiales. En conséquence, l'Initiative est considérée comme la base de la dimension régionale de la composante TIC et infrastructure du NEPAD⁷.

Réseau des parties prenantes africaines de l'équipe spéciale des Nations Unies sur les TIC⁸

Le Réseau des parties prenantes africaines a été créé à l'issue d'une réunion tenue en janvier 2002 à Addis-Abeba et organisée par la CEA, avec le concours du secrétariat de l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC. La réunion consultative a rassemblé plus de 60 représentants des gouvernements, des organismes de développement, des donateurs, du secteur privé, de la société civile et des organisations non gouvernementales. Le Réseau veut rattacher les activités et les initiatives africaines aux domaines prioritaires de l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC. La première réunion du Réseau s'est tenue au cours de la troisième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI III), le 10 mai 2003. Les principaux mandats de l'ASN sont les suivants:

- Développer un réseau adapté aux besoins de l'Afrique et conforme au mandat de l'Equipe spéciale et de ses groupes de travail;
- Partager l'information sur les principales activités et initiatives africaines grâce à des fichiers d'adresses, aux sites Web et aux profils de pays;
- Sensibiliser et mobiliser les principaux acteurs pour obtenir la prise en main du processus par l'Afrique et l'appui des partenaires;

⁶ <http://www.nepad.org/>

⁷ La décision a été prise au cours de la Conférence sur la participation du secteur privé au financement du NEPAD, tenue à Dakar en avril 2002.

⁸ <http://www.unicttaskforce.org/regional/africa/main.asp>

⁹ <http://www.geneva2003.org/bamako2002>

- Partager l'information, encourager l'adhésion, le cas échéant, et organiser des manifestations spéciales;
- Aider à associer le réseau aux initiatives africaines et internationales;
- Attirer les fonds et les investissements vers le secteur des TIC en Afrique.

Conférence régionale africaine préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information, Bamako, 2002⁹.

La Conférence régionale africaine préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), s'est tenue à Bamako, du 26 au 30 mai 2002. Organisée par la CEA, avec le soutien des principaux partenaires du développement, elle a essentiellement porté sur les avantages que l'Afrique pourrait tirer de sa participation à la société de l'information au niveau mondial. Elle a également permis de réfléchir à la contribution que l'Afrique pourrait y apporter, ainsi qu'aux valeurs et à l'héritage culturels que le continent devrait sauvegarder grâce à ce processus dynamique. La Déclaration de Bamako, qui représente la quintessence de la contribution africaine au SMSI, a été adoptée au cours de la Conférence.

La CEA a été élue rapporteur du Bureau de Bamako 2002 et a reçu comme mission de faire fonction de secrétariat de l'Afrique pour sa participation aux activités du Sommet. Un site Web a été lancé pour Bamako 2002¹⁰ et une liste des sujets de discussion a été établie pour les membres du Bureau. La Commission aide les Etats membres à organiser des processus de consultation au niveau national et à unifier leurs points de vue sur la société de l'information en vue des différentes réunions nationales, régionales et mondiales.

Afrique connexion

La CEA, à travers le programme canadien Afrique connexion et en collaboration avec le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), appuie les initiatives aux niveaux communautaire, national et sous-régional pouvant permettre à tous les acteurs de la société d'avoir un meilleur accès aux TIC. Afrique connexion a notamment pour mission de prouver que les TIC sont bien utilisées et développées en Afrique et aussi de promouvoir les innovations dans ce secteur. En outre, elle appuiera le mécanisme du Partenariat pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique (PICTA) qui est basé à la CEA, afin que des partenariats plus nombreux et plus viables viennent renforcer davantage les TIC au service du développement du continent.

4. Faits nouveaux intervenus récemment au niveau mondial

Les moyens de renforcer les possibilités permettant de prendre des mesures importantes pour appuyer les politiques et les applications des pays africains dans le domaine des TIC, font de plus en plus l'objet de consensus au niveau mondial. En voici quelques exemples:

Suivi du groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT)¹¹

Le GEANT, créé par les chefs d'Etat et de gouvernement du G-8 lors du Sommet de Kyushu-Okinawa de juillet 2000, a permis de regrouper quarante-trois équipes provenant de différents gouvernements, du secteur privé, d'organisations à but non lucratif et d'organisations internationales. Ces équipes, qui représentaient des pays développés comme des pays en développement, ont, dans un effort commun, cherché les moyens d'amener les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés du monde à profiter de la révolution numérique. Une fois son rapport présenté au Sommet de Kananaskis, le GEANT a mis fin à ses activités. La mise en œuvre de son programme sera poursuivie dans le cadre de son Réseau informel (DFIN).

¹⁰ www.uneca.org/aisi/bamako2002

¹¹ <http://www.dotforce.org>

Le Sommet de Kananaskis a, notamment permis de renforcer la coopération entre le gouvernement canadien et la CEA, ce qui a débouché sur des projets tels que Afrique connexion et la composante africaine du Réseau international des ressources pour le développement électronique, à présent rebaptisé ePol-Net.

ePol-Net

Dans son rapport intitulé : « *Digital Opportunities for All : Meeting the Challenge* », le GEANT a attiré l'attention sur la nécessité d'aider les pays en développement et les économies émergentes à formuler des stratégies électroniques nationales, dans le cadre de leurs objectifs de développement des sociétés de l'information. En conséquence, dans le plan d'action du GEANT qui a été approuvé par les responsables politiques du G-8 lors du Sommet de Gênes de 2001, ces derniers se sont résolument engagés à mettre en place ePol-Net. Officiellement connu sous l'appellation Réseau international des ressources pour le développement électronique, ePol-Net a été conçu dans le but de canaliser les efforts entrepris au niveau mondial, pour appuyer les stratégies électroniques nationales au service du développement. La CEA, avec le soutien d'Industrie Canada, a créé une antenne régionale africaine de ePol-Net pour acheminer les demandes formulées par des institutions et des particuliers en Afrique, tels que les experts politiques, les gestionnaires de programmes et les rédacteurs de textes législatifs en quête de compétences dans le domaine des stratégies électroniques. L'Antenne a été officiellement inaugurée le 13 mai 2003, pendant la troisième réunion du CODI.

Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC¹²

L'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC, créée par le Secrétaire général Kofi Annan, a pour mission de trouver des voies nouvelles, ingénieuses et rapides, qui permettent de disséminer les avantages de la révolution numérique et d'éviter la perspective d'une société de l'information à deux vitesses. L'Equipe est composée de représentants des secteurs public et privé, de la société civile, de la communauté scientifique, de responsables politiques de pays en développement et en transition, de même que de pays technologiquement avancés. Agissant sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, elle est bien placée pour l'édification de partenariats stratégiques et pour la mise en commun des efforts à différents niveaux.

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)¹³

Le Sommet mondial sur la société de l'information est une initiative issue de la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cette initiative, qui a été approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies, a pour but d'aider l'Organisation dans les efforts qu'elle déploie pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il est prévu que le Sommet qui se tiendra en deux temps, soit du 10 au 12 décembre 2003 à Genève (Suisse) et en novembre 2005 à Tunis, offre une tribune mondiale où les principaux acteurs tels que les gouvernements, les institutions des Nations Unies, le secteur privé et la société civile élaboreront une vision et une compréhension communes de la société de l'information et adopteront une déclaration ainsi qu'un plan d'action.

L'Alliance mondiale pour le savoir¹⁴

L'Alliance mondiale pour le savoir est un « réseau des réseaux » comprenant une grande diversité de membres provenant des secteurs public et privé ainsi que d'organisations à but non lucratif de pays développés et de pays en développement. Elle vise à encourager une plus grande accessibilité et un meilleur usage du savoir et de l'information en tant qu'instruments d'un développement équitable durable. Les membres de l'Alliance échangent aussi des

¹² <http://www.unicttaskforce.org>

¹³ <http://www.itu.int/wsis/>

¹⁴ <http://www.globalknowledge.org>

informations, des données d'expérience et des ressources, dans le but de concrétiser les possibilités qu'offrent les TIC, à savoir améliorer les conditions de vie, réduire la pauvreté et responsabiliser les populations.

Une journée de l'Afrique a été organisée en avril 2002, au Centre de Conférences des Nations Unies à Addis-Abeba, pendant la réunion annuelle de l'Alliance. Les membres du réseau et les autres experts invités ont procédé à l'examen des initiatives sur les TIC au service du développement en Afrique; de la stratégie de l'Alliance mondiale pour le savoir d'ici à 2005; des réseaux mondiaux et régionaux et des mécanismes de partenariat en Afrique. Une journée de l'Afrique ainsi qu'une Foire de l'Alliance mondiale pour le savoir ont été organisées les 13 et 15 mai respectivement, pendant la troisième réunion du CODI.

Autres acteurs

Outre ce qui précède, les réseaux des TIC, et diverses institutions traditionnelles comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont attachés à formuler les points de vue et opinions africains sur les TIC et à en tenir compte dans les processus et les arènes de prise de décisions au niveau international. Les pays africains doivent nécessairement y prendre une part active s'ils veulent être effectivement représentés dans toutes les instances qui s'occupent de réglementation dans le domaine des TIC.

5. La dimension sectorielle

Le présent chapitre décrit les faits nouveaux intervenus dans le cadre de la mise en place d'infrastructures nationales de l'information et des communications aux niveaux régional et international. Il montre également les tendances générales, les nouvelles applications et les initiatives relatives aux TIC dans les principaux secteurs, avec un accent particulier sur les TIC et la gouvernance.

5.1 La gouvernance

Grâce au récent développement des services de l'Internet et des outils interactifs, les gouvernements disposent d'une gamme d'applications plus vaste pour les aider dans leur tâche. C'est ainsi que plusieurs pays africains ont entrepris d'exploiter les TIC pour améliorer leurs administrations nationales afin d'accroître l'interaction avec les différents acteurs et, donc, de renforcer la représentation politique, l'efficacité institutionnelle et la gestion économique.

A titre d'exemple, on peut citer l'utilisation des TIC pour des communications efficaces pendant les élections. Dans le cas des élections présidentielles organisées au Sénégal, par exemple, les listes électorales ont été publiées sur Internet. L'augmentation du nombre des radios rurales et des utilisateurs de téléphones mobiles a permis une plus grande transparence dans le processus électoral et l'annonce des résultats. Pour ce qui est de rendre les transactions plus aisées entre différents services gouvernementaux et entre gouvernement et citoyens, le Programme marocain sur les systèmes d'information de sécurité sociale, les autorités de réglementation des services d'information et les systèmes d'information douanière, est considéré comme l'une des meilleures pratiques du continent.

La CEA s'est lancée dans une série d'initiatives qui ont permis d'avoir des discussions et d'entreprendre des actions en vue de l'adoption de la gouvernance électronique en Afrique. Elles se présentent comme suit :

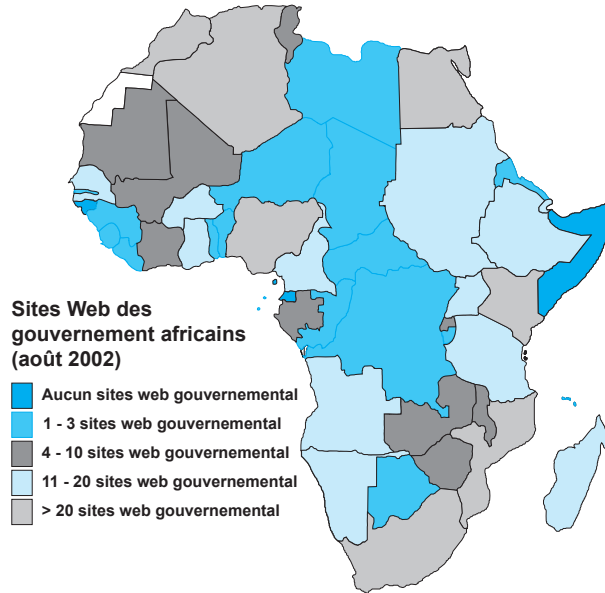
Enquête sur les sites Web des administrations africaines

La CEA a mené une enquête pour déterminer l'ampleur de l'utilisation des TIC par les administrations africaines. Celle-ci a prouvé que l'administration électronique était de plus en plus ancrée dans la région (voir figure 2 ci-dessous). En juin 2002, on comptait près de 706 sites Web représentant des institutions publiques africaines¹⁵.

¹⁵ http://www.uneca.org/aisi/nici/country_profiles/africagovinternet.htm

Après analyse des sites, on s'est aperçu que le Maroc, l'Égypte, le Nigeria, le Kenya, le Mozambique, Maurice et l'Afrique du Sud ont le plus grand nombre de sites, l'Afrique du Sud venant en tête avec 138 sites. En outre, les pays qui disposent du plus grand nombre de sites ont aussi le plus d'internautes. Il est évident qu'il faut une masse critique d'utilisateurs pour accroître l'efficacité de l'administration électronique en Afrique.

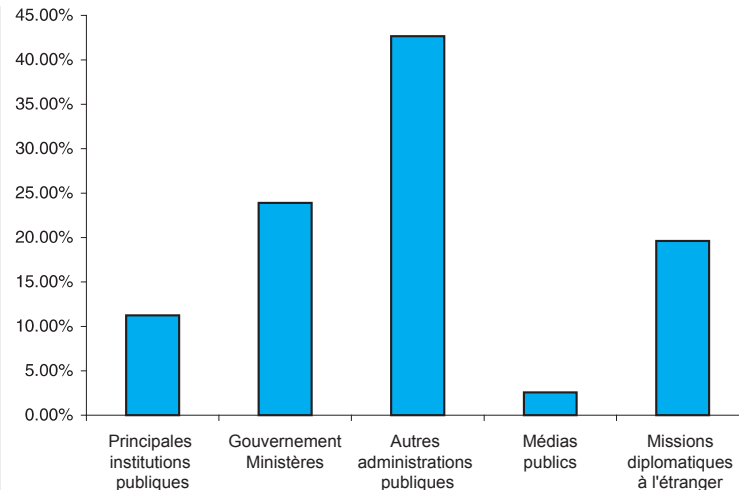
Figure 2
Enquête sur les sites
Web des gouvernements
africains



Source: Commission économique pour l'Afrique

On trouve la majorité des sites dans les missions diplomatiques auprès de l'étranger (20%). Les sites officiels de la présidence, des services du Premier ministre, du Parlement et du pouvoir judiciaire comptent pour environ 11%, tandis que 42% représentent différentes institutions et autorités gouvernementales.

Figure 3
Sites Web des
administrations
africaines par entité
gouvernementale



Source: Commission économique pour l'Afrique

Quatorze pays n'ont pas encore de site officiel. La plupart du temps, ces sites fournissent essentiellement des informations sur les règles et les réglementations, ainsi que sur les fonctions et les activités gouvernementales.

En outre, l'enquête a prouvé que, même si les sites avaient augmenté en nombre, l'information demeurait fragmentée et il n'existait pas de coordination entre les différents secteurs gouvernementaux. Il est impératif d'harmoniser les efforts disparates des diverses institutions pour favoriser l'émergence d'initiatives uniformes de gouvernance électronique qui fassent fi des cloisonnements entre les ministères, les agences, les institutions et les secteurs.

Discussion en ligne sur la gouvernance électronique

La CEA a organisé un forum de discussion en ligne sur la gouvernance électronique afin de mieux comprendre les orientations du continent en matière de gouvernance électronique et de concevoir des méthodes de programmation réalistes. Le forum, qui a été organisé en juillet et août 2002, avait également pour objet de donner des indications précises sur l'élaboration d'un document d'information sur la gouvernance électronique à l'intention des décideurs et des responsables politiques et sur la façon de l'intégrer aux travaux du quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF IV), qui doit se tenir en 2004.

Des discussions, il ressort que dans la plupart des pays, la gouvernance électronique en est à ses débuts et que, souvent, elle est entravée par le fait que les populations ne maîtrisent pas assez l'outil informatique et aussi par le manque de volonté politique. On trouve toutefois dans certains pays des expériences qui méritent d'être partagées. La gouvernance électronique étant un processus d'apprentissage continu et interactif, elle nécessite des ressources et davantage de recherche¹⁶.

Discussion en ligne sur la participation de la société civile aux TIC

Une autre discussion en ligne sur la participation de la société civile aux politiques relatives aux TIC a également eu lieu pendant les mois de septembre et d'octobre et elle a abouti à l'organisation, en novembre 2002, d'un atelier sur la société civile et les politiques relatives aux TIC. Les débats ont permis de souligner l'importance d'une Société de l'information sans exclusive et le rôle joué par les organisations de la société civile, du fait qu'elles sont proches des communautés. L'importance de la liberté d'expression, du droit de communiquer et du droit à l'information comme principes de base pour l'établissement de cadres juridiques et législatifs a été soulignée dans la déclaration finale. Cette déclaration a inspiré l'importante contribution de la société civile aux travaux du Comité préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information¹⁷.

Une étude sur les TIC et la décentralisation en Ethiopie (étude au niveau du woreda)

Une étude sur l'évaluation des besoins liés aux TIC au niveau du district (woreda) a été entreprise en Ethiopie, en juin 2002, à l'appui du processus de décentralisation en cours. Cette étude, qui a porté sur les liens entre les TIC et la décentralisation, a permis d'évaluer les besoins en information des différents secteurs dans le domaine des infrastructures et des flux de communication entre les populations et le Gouvernement. Les résultats de l'étude viendront alimenter un projet pilote local de gouvernement électronique devant être reproduit au niveau national. La CEA assure le financement de l'étude.

Le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique

Le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique est un centre de documentation de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » qui a pour objectif de montrer le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement, de promouvoir l'établissement de réseaux, d'entreprendre des recherches et de renforcer les capacités liées aux questions émergentes de la société de l'information et dont les principaux bénéficiaires sont les responsables politiques et les professionnels africains.

Depuis sa création, le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique s'est efforcé de produire et de présenter du matériel d'exposition au cours de grandes manifestations ainsi qu'à son site d'exposition permanent du Centre de conférences des Nations Unies. Il a utilisé les services d'une unité d'exposition mobile pour procéder à des démonstrations et à des activités de sensibilisation à divers endroits en Ethiopie et à l'étranger. Des stands multimédia à écran tactile ont été conçus pour sensibiliser les analphabètes aux questions liées au VIH/SIDA. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.uneca.org/itca>

¹⁶ <http://www.bellanet.org/lyris/helper/index.cfm?fuseaction=Visit&listname=aisi-1>

¹⁷ <http://www.uneca.org/aisi/cspr.htm>

Modèle d'administration électronique mis au point pour la Gambie dans le cadre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique »

Le Gouvernement gambien a demandé à la CEA de l'aider à concevoir et à mettre en œuvre le volet administration électronique de son plan NICI en vigueur. Un modèle conçu à travers cette initiative sera examiné et utilisé pour affiner les méthodologies. Une étude préliminaire portant sur l'ensemble du pays est en cours pour évaluer la situation dans le pays en ce qui concerne les activités dans le domaine de l'administration électronique, des infrastructures disponibles et du soutien technique. Sur la base des résultats de l'étude, des programmes de sensibilisation seront mis en place, qui devront aboutir à l'élaboration d'une politique et d'une stratégie dans le domaine de l'administration électronique. De même, une phase pilote sera mise en œuvre en vue de relier le bureau du Président aux institutions financières du pays.

Droits de propriété intellectuelle

On espère que d'ici le 1^{er} janvier 2006 la plupart des pays africains se conformeront à l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Il convient de noter que l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), la CEA et les autres institutions spécialisées dans ce domaine devront apporter une assistance technique, pour aider les pays à saisir l'importance de la gouvernance électronique mondiale et ses implications en termes de droits de propriété intellectuelle.

Même si le respect de ces engagements offre aux pays africains la possibilité d'exploiter la propriété intellectuelle pour leur développement social et économique, il faut qu'ils prennent conscience de la nécessité de mettre en place l'environnement juridique requis pour faire appliquer les lois destinées à lutter contre la piraterie, la contrefaçon et les autres formes de violation des droits de propriété intellectuelle. En outre, fait plus important encore, ce régime international devra valoriser le travail intellectuel et culturel en Afrique. Comme la question de la propriété intellectuelle a un impact important sur l'utilisation et la protection de l'information, il faut que les pays africains adoptent le cadre législatif requis pour soutenir les besoins intellectuels des pauvres.

5.2 Education

Pour les Etats membres de la CEA, l'éducation et le renforcement des capacités constituent une condition préalable à la création d'une société de l'information. Pour répondre aux demandes d'assistance, des débats approfondis ont eu lieu au cours du premier Forum pour le développement de l'Afrique et ont conduit à la formation du Réseau d'apprentissage africain¹⁸. Dans le cadre de l'élément Varsity Net de ce réseau, un atelier sur « l'utilisation efficace des TIC pour la mise en place d'un nouvel environnement en vue de l'acquisition de connaissances et de la formation » a été organisé avec le soutien de la CEA, des fondations Ford, Carnegie, MacArthur et Rockefeller, en juillet 2002. En outre, à titre de soutien aux instituts d'enseignement supérieur, une retraite, intitulée « pouvoir intellectuel et Initiative « Société africaine de l'information » : quel rôle pour la communauté des universitaires africains », a été organisée en Ethiopie en juin 2003. Auparavant, la CEA a organisé une discussion en ligne dont les conclusions serviront de schéma directeur pour la poursuite du dialogue sur les questions relatives à la société de l'information au sein du monde universitaire.

Ces activités seront suivies d'une initiative pilote destinée à aider les universités, les secteurs public et privé à développer des applications basées sur des sources librement accessibles pour l'administration électronique et les langues africaines.

Le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique¹⁹ de la CEA a, en collaboration avec l'Initiative Leland de l'USAID, produit un manuel de formation et dispensé des cours de formation à l'intention des décideurs

18 <http://www.uneca.org/adf99/adf99education&youth.htm>

19 <http://www.uneca.org/itca>

politiques, afin de répondre à leurs besoins face aux défis des TIC et dans le domaine de l'utilisation des TIC au service du développement de l'Afrique.

Le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique

Le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique est un centre de documentation de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » qui a pour objectif de montrer le rôle des technologies de l'information et de la communication dans le développement, de promouvoir l'établissement de réseaux, d'entreprendre des recherches et de renforcer les capacités liées aux questions émergentes de la société de l'information et dont les principaux bénéficiaires sont les responsables politiques et les professionnels africains.

Depuis sa création, le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique s'est efforcé de produire et de présenter du matériel d'exposition au cours de grandes manifestations ainsi qu'à son site d'exposition permanent du Centre de conférences des Nations Unies. Il a utilisé les services d'une unité d'exposition mobile pour procéder à des démonstrations et à des activités de sensibilisation à divers endroits en Ethiopie et à l'étranger. Des stands multimédia à écran tactile ont été conçus pour sensibiliser les analphabètes aux questions liées au VIH/SIDA. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.uneca.org/itca>

Le séminaire organisé en mars 2003 à l'intention des parlementaires éthiopiens a suscité beaucoup d'intérêt dans différentes régions du continent et des demandes en provenance de l'Ouganda et de plusieurs organisations sous-régionales ont été enregistrées pour une assistance du même genre. En association avec le programme InfoDev de la Banque mondiale et CISCO Systems, le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique a également organisé un cours de formation sur la technologie du réseautage par Internet en 2001-2002, à l'intention de deux groupes de femmes africaines venues de 41 pays.

5.3 Santé

Pour l'Afrique, l'intégration des TIC dans le secteur de la santé revêt une grande priorité et constitue un élément important des activités de l'Equipe spéciale des Nations Unies sur les TIC. En sa qualité de membre, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a souligné l'importance des TIC et a proposé que des mesures soient prises dans l'immédiat pour les inclure dans la stratégie de la santé pour tous au XXIème siècle. Dans le cadre de cette proposition, une initiative pilote de télémédecine, appuyée par l'UIT et la CEA, sera lancée en Ethiopie et assurera la liaison entre huit hôpitaux d'Addis-Abeba et des villes dans les différentes régions. De même, un réseau de santé mis en place par le projet Keneya Blown au Mali vise à créer un réseau en ligne pour tous les hôpitaux et centres de santé. En outre, l'UIT et l'UNESCO apportent leur soutien à la communauté des aveugles et des malvoyants, par le biais du Centre des technologies adaptatives pour les aveugles en Ethiopie, afin de leur donner une égalité de chance en matière d'accès. Le projet assurera leur formation pour qu'ils puissent utiliser des ordinateurs équipés d'appareils et d'applications adaptables. Ce projet est un modèle à reproduire dans d'autres pays africains pour ce groupe cible.

5.4 Commerce électronique

Sur la base des tendances actuelles, on prévoit que le volume des transactions du commerce électronique sera supérieur à 1400 milliards de dollars EU. d'ici fin 2003, ce qui modifiera la nature du commerce et des marchés à l'échelle mondiale. Il faut donc que les économies africaines s'adaptent à cette évolution, faute de quoi, on en arrivera inexorablement à ce que le Président sud-africain Thabo Mbeki a qualifié de «numérisation des inégalités passées». Face aux réalités africaines dans le domaine du commerce électronique, un forum commercial sur les TIC a été organisé pendant la réunion de Bamako préparatoire au Sommet mondial sur la société de l'information, tenue

en mai 2002. Les travaux ont permis aux différents acteurs de parvenir à un consensus sur les mesures à prendre pour aller de l'avant.

La CEA a apporté son assistance au Soudan qui demandait un appui pour son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette aide a consisté notamment à faire connaître les TIC aux institutions gouvernementales concernées et à créer le Réseau des affaires et des échanges du Soudan (SubuNet). En outre, un Mémoire d'accord a été signé entre l'OMPI et la CEA dans le but d'aider les Etats membres à instaurer un cadre d'orientation favorable au commerce électronique. La CNUCED, en collaboration avec le Gouvernement tunisien, a organisé une conférence de haut niveau pour l'Afrique sur «les stratégies du commerce électronique au service du développement» à Tunis du 19 au 21 juin 2003, dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information.

5.5 Contenu local et langues africaines

La capacité d'utiliser, de créer et de diffuser les informations dans les langues locales est une condition préalable au succès de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales dans le domaine des TIC. En conséquence, promouvoir le contenu local et les langues africaines reste un défi pour le continent et représente une forme de démocratisation de l'accès à la Société de l'information.

Dans le souci de promouvoir l'utilisation des langues africaines, la CEA collabore avec l'UNESCO et le Gouvernement éthiopien sur un projet visant à normaliser l'écriture «Ethiopique» sur les ordinateurs²⁰. En outre, le Centre des technologies de l'information pour l'Afrique dirige le développement des ressources en ligne qui serviront de répertoire aux institutions africaines et aux experts de la diaspora²¹. Les meilleures pratiques et les leçons tirées de ces initiatives et d'autres seront largement partagées avec les Etats membres et les partenaires afin de promouvoir et de préserver le contenu local et les langues africaines dans les politiques et stratégies nationales.

6. Leçons :

6.1 Analyse du plan NICI

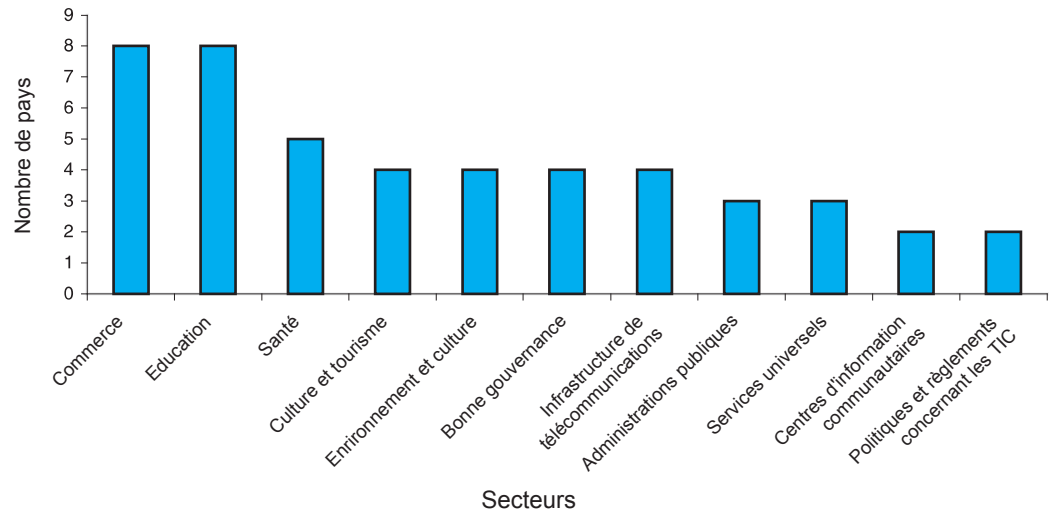
Il ressort de l'analyse des données tirées des plans NICI du Bénin, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie et du Rwanda les observations et résultats ci-après:

- Pour formuler le plan, il a fallu, en moyenne, 17 mois. Pour les huit pays qui l'ont achevé dans les délais les plus brefs, il leur a fallu sept mois, et pour un pays, il lui a fallu 36 mois.
- La plupart des pays ont présenté, dans le plan NICI, leurs conceptions et objectifs pour surmonter les obstacles d'ordre géographique; promouvoir la bonne gouvernance; améliorer l'administration publique; mettre en valeur les ressources humaines; créer des emplois; assurer le développement économique et poursuivre la démocratisation.
- La moitié des pays étudiés ont retenu quatre ou cinq secteurs prioritaires et l'autre moitié huit ou neuf secteurs.
- Tous les pays ont choisi, comme secteurs prioritaires, le développement des entreprises et du secteur privé ainsi que l'éducation pour mettre en œuvre des politiques concernant le NICI (voir figure 4).

²⁰ <http://www.uneca.org/aisi/docs/ethiophe.doc>

²¹ <http://www.uneca.org/itca/ariportal/db.htm>

Figure 4
Secteurs prioritaires
du plan NICI



Source : Commission économique pour l'Afrique

Outre l'analyse quantitative, les réactions des participants lors des ateliers de consultation ont permis de mesurer le succès et l'impact du plan NICI sur la société. Quatre pays ont indiqué que divers secteurs avaient participé activement aux sessions de consultation sur le plan NICI. Ce n'est que le Rwanda qui a incorporé dans le plan les vues exprimées par les organisations de la société civile et le secteur privé. Ainsi, convient-il de se poser des questions, non seulement sur la nécessité de tenir ces consultations mais également sur la validation, le suivi et l'évaluation du processus de formulation et du plan proprement dit par un grand nombre de secteurs et d'acteurs.

Les résultats obtenus laissent également entendre qu'il faudrait suivre de près les dimensions sexospécifiques des processus de consultation et de la mise en œuvre du plan, afin d'encourager les groupements de femmes à participer à toutes les phases. En ce qui concerne l'impact que les plans ont eu, dans le cas de la Mauritanie, le processus de formulation du plan et le plan proprement dit ont permis d'entreprendre d'importantes réformes dans les télécommunications et de libéraliser ce secteur.

Les leçons apprises, ces dernières années, sont résumées ci-après :

- Il faut faire œuvre de sensibilisation à divers niveaux;
- Il importe d'obtenir le soutien des hauts responsables pour mettre en œuvre le programme concernant les TIC;
- Il faut que le plan NICI ait un caractère plus participatif;
- Il convient de partager les expériences et les meilleures pratiques avec les autres;
- Il faut faire preuve d'esprit d'initiative pour passer du plan des idées et des concepts à celui des mesures concrètes;
- Il convient d'accorder une plus grande place aux politiques et stratégies sectorielles;
- Il faut renforcer les capacités humaines et institutionnelles;
- Il importe de fixer des priorités en cherchant à obtenir l'assistance extérieure;
- Il faut mettre l'accent sur la coopération et l'intégration régionales;
- Il convient de mettre en place des mécanismes de financement plus adéquats et novateurs.

Certaines leçons sont résumées dans le document d'information sur le NICI.²²

²² <http://www.uneca.org/aisi/docs/AISIBriefingPaperNo1.PDF>

6.2 Leçons apprises au niveau régional

Comme il ressort de l'initiative « Société de l'information en Afrique » et du NEPAD, la coopération entre les Etats membres et l'harmonisation des activités, exigent, pour être efficaces, un soutien au niveau régional. La coopération a pour objet d'empêcher le chevauchement des activités. Ce point de vue a été réaffirmé lors d'FDA I, d'FDA III sur l'intégration régionale et des ateliers organisés par les communautés économiques sous-régionales telles que la CEMAC, la CEDEAO et le COMESA. Les observations suivantes ont été formulées:

- Les TIC pourraient contribuer grandement à promouvoir la coopération et l'intégration régionales si on met en place les politiques, programmes et mécanismes qui conviennent. C'est pourquoi, il faudrait s'efforcer d'intégrer, dans la coopération et l'intégration régionales, les questions liées à la société de l'information.
- Les TIC permettraient également d'améliorer la communication entre les institutions de coopération régionale et de promouvoir les échanges, la coopération financière et l'efficacité dans des secteurs clés tels que l'agriculture et l'éducation;
- La coopération régionale pourrait améliorer les économies d'échelle qui renforcent les positions de négociation collective, améliorent les normes compatibles et attirent l'investissement.

En outre, il faudrait intégrer les TIC dans les plans de mise en place de l'infrastructure régionale d'information et de communication, qui portent principalement sur la réglementation, la mise en place de l'infrastructure, le renforcement des capacités, le partenariat et la participation à la gouvernance à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, il faudra prendre en compte les questions intersectorielles que sont la mise au point du contenu et la parité entre les sexes dans tous les domaines et à toutes les phases de la mise en œuvre des TIC.

6.3 Perspective mondiale

L'Afrique doit tenir compte des aspects économiques et humains de l'ère de l'information. Compte tenu du grand défi qu'elle doit relever dans ce domaine, elle doit impérativement promouvoir des partenariats internes et externes pour renforcer les synergies et créer des alliances stratégiques.

Pour ce faire, divers mécanismes et activités de consultation sont mis en place. Au niveau régional, le Partenariat pour les technologies de l'information et de la communication en Afrique (PICTA)²³ et, plus récemment, le NEPAD permettent de mieux coordonner les activités en vue de mettre en place un programme informatique d'inspiration purement africaine. Au niveau mondial, on essaie dans le cadre de plusieurs initiatives de faire connaître les vues et positions de l'Afrique, ce qui garantit une collaboration efficace avec le programme international grâce à un dialogue systématique. Le Groupe de travail des Nations Unies sur les TIC, qui dispose de centres régionaux, devrait, à cet égard, servir de cadre à la concertation, fondée sur l'engagement de toutes les parties. Toutefois, il faut redoubler d'efforts pour que les programmes et missions se complètent et que les plans d'action ne se chevauchent pas d'autant plus que les ressources humaines et financières sont rares.

7. Perspectives d'avenir

A la suite de la formulation des plans NICI, les Etats membres demandent à la CEA de les aider davantage dans des domaines spécifiques, notamment pour élaborer une stratégie de mise en œuvre, examiner les programmes de travail, mobiliser des ressources, élaborer des stratégies sectorielles et suivre la mise en œuvre des plans. Pour

23 <http://www.uneca.org/aisi/picta/>

atteindre les objectifs de l'Initiative « Société de l'information en Afrique », une place spéciale est accordée à la gouvernance électronique, à la démocratisation de l'accès, à la participation du secteur privé et à la mise au point du contenu. La CEA a proposé d'y ajouter un nouvel élément, les plans pour la mise en place de l'infrastructure villageoise d'information et de communication, en tant que moyen d'améliorer la formulation et la mise en œuvre des politiques. Elle mettra également beaucoup plus l'accent sur une participation plus active des pays qui n'ont pas, à l'heure actuelle, arrêté de politique nationale en matière de TIC.

Etant donné le nombre de pays qui participent à la mise en place du programme NICI, il va sans dire que le continent commence petit à petit à tirer pleinement parti des TIC. Toutefois, même si l'infrastructure nécessaire est mise en place, il reste encore beaucoup à faire lorsque les stratégies nationales auront été formulées.

Conformément aux objectifs de l'Initiative, les stratégies électroniques nationales s'aligneront de plus en plus sur les OMD pour que les TIC permettent de réduire la pauvreté, d'améliorer les prestations de soins de santé, de promouvoir l'éducation pour tous, en particulier pour les filles, de créer des emplois et d'assurer la sécurité alimentaire.

Même si les gouvernements doivent montrer la voie en mettant au point des stratégies nationales, les autres principales parties prenantes devraient être encouragées à jouer leur rôle dans la formulation et la mise en œuvre. En particulier, il convient de prêter attention au problème que constitue l'absence de considérations sexospécifiques dans la formulation des plans NICI. En effet, même si l'Afrique a enregistré une hausse régulière du nombre de projets et de programmes qui prennent en considération les besoins et préoccupations spécifiques aux femmes, tels que la formation professionnelle, les télécentres, l'accès à l'information et les initiatives de commerce électronique, cela ne permettra probablement pas de renforcer vraiment l'égalité entre les sexes si on ne prend pas en considération les préoccupations des femmes dans les plans NICI. Pour ce faire, les femmes devraient être consultées et associées à l'ensemble du processus, de la formulation à la mise en œuvre, en passant par l'évaluation.

La CEA continuera d'étendre ses activités afin de sensibiliser les principales parties prenantes, de renforcer les capacités des Etats membres, de promouvoir le partenariat aux niveaux national, régional et international et de réaliser les objectifs de l'Initiative « Société de l'information en Afrique ». En outre, pour la CEA, il convient, en priorité, d'intégrer les femmes dans toutes les activités relevant de l'Initiative, d'examiner et de suivre la mise en œuvre des plans NICI dans un souci d'équité entre les sexes. Dans le cadre de ses activités, elle collabore, notamment, avec l'ONG Environnement et Développement du tiers monde-Synergie Genre et Développement (ENDA-SYNFEV), établie au Sénégal, à la mise en œuvre d'une série d'activités de sensibilisation en vue de diffuser des documents fondés sur des arguments solides et convaincants pour sensibiliser les communautés et les décideurs à la nécessité de prendre en considération les préoccupations des femmes dans les politiques et plans concernant les TIC.

Annexe

Stratégies de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication

Pays	Existence d'une stratégie nationale	Situation en ce qui concerne la mise en œuvre
<i>Algérie</i>	A élaboré une politique et une stratégie nationales.	Plusieurs stratégies sectorielles de mise en œuvre sont mises au point.
<i>Angola</i>	Un plan appelé « Stratégie de développement de la technologie de l'information pendant la période 2000-2010 » a été élaboré.	Par décret no 6/2002 en date du 4 avril 2002, le Gouvernement angolais a créé une Commission nationale de la technologie de l'information.
<i>Bénin</i>	Le plan de mise en place d'une infrastructure de la communication et de l'information du Bénin: 2000-2004 a été approuvé en 2000. En août 2002, le ministère des communications et de la promotion des nouvelles technologies a publié le document concernant la politique et la stratégie nationales en matière d'information « Bénin 2025 : une société de l'information solidaire, épanouie et ouverte ». Dans le document, il est envisagé la mise en place d'une société de l'information ouverte et solidaire d'ici à 2025.	Un nouveau ministère, le ministère des communications et de la promotion des nouvelles technologies a été chargé de coordonner les activités en matière de TIC dans le pays.
<i>Burkina Faso</i>	Le plan de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication du Burkina Faso: 2000-2004 a été approuvé en octobre 2000.	La mise en œuvre a commencé. Plusieurs stratégies sectorielles de mise en œuvre sont mises au point. Des comités interministériels ont été créés pour en assurer le suivi.
<i>Burundi</i>	Le Gouvernement a adopté la Stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication au Burundi en 2002.	Le document fait l'objet d'une large diffusion et de consultations avant la mise en œuvre de la stratégie.
<i>Cap-Vert</i>	L'élaboration du plan de mise en place d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication a été achevée en octobre 2000. Le plan est le produit d'un long processus.	Une stratégie de mise en œuvre est mise au point.
<i>Cameroun</i>	Le projet de plan NICI a été achevé en octobre 2001.	Le Gouvernement a annoncé la création d'une Haute Autorité chargée des questions concernant les TIC au Cameroun.
<i>République centrafricaine</i>	L'élaboration de la stratégie nationale a commencé en janvier 2002. Une étude de base a été entreprise en juin/juillet 2002. Le nouveau Gouvernement souhaite poursuivre le processus en organisant un atelier national pour valider et élaborer le projet de plan NICI.	A cause de l'instabilité politique, le processus est arrêté, mais il sera repris dès que possible.
<i>République du Congo</i>	Le Gouvernement a prévu de commencer le processus de mise en place du plan NICI.	Une demande a été envoyée aux principaux partenaires.
<i>Comores</i>	Le Gouvernement a prévu de commencer le processus de mise en place du plan NICI.	Une demande a été envoyée aux principaux partenaires.
<i>Côte d'Ivoire</i>	Le Conseil des ministres a approuvé en juillet 2000 le Plan NICI.	Un ministère des technologies de l'information et des communications a été créé et chargé de mettre en œuvre le Plan NICI. Les projets qui doivent être mis en œuvre en priorité ont été définis; toutefois, à cause de l'insécurité politique, le processus a été arrêté.
<i>Djibouti</i>	Le Conseil des ministres a adopté la Stratégie nationale en matière de TIC ainsi que le Plan d'action connexe en avril 2003.	Plus de 30 projets ont été détaillés dans le plan d'action en vue de leur mise en œuvre.
<i>Egypte</i>	L'Égypte a lancé un Programme national d'autoroutes de l'information pour appuyer et renforcer son développement socio-économique dès 1994.	Mise en œuvre de nombre de projets pour développer les industries des TIC et promouvoir l'accès universel. Création du Ministère des télécommunications et de l'information en 1999. Dans ses efforts en vue d'atteindre l'objectif consistant à créer une société de l'information égyptienne, le ministère des technologies de l'information et des communications a proposé la mise en place du plan national des technologies de l'information et de la communication.

Pays	Existence d'une stratégie nationale	Situation en ce qui concerne la mise en œuvre
<i>Ethiopie</i>	Le Conseil des ministres a adopté le projet de document concernant la politique nationale en matière de TIC.	La première phase du plan de mise en œuvre couvrant la période 2003-mi-2008 est prête. Un bureau national de coordination des TIC, en cours de création, sera chargé de gérer le processus de mise en œuvre, de contrôle et d'évaluation. Le Gouvernement a récemment entrepris la mise en œuvre d'un certain nombre de projets concernant les technologies de l'information ayant pour objet d'améliorer la qualité de l'administration publique, de redynamiser le secteur de l'éducation et de renforcer l'infrastructure.
<i>Gabon</i>	Un plan de développement s'inspirant du Réseau de développement durable a été parachevé en 2000. Des consultations se sont tenues en 2002 avec toutes les parties prenantes pour actualiser le Plan.	Dans le plan, l'accent est mis principalement sur la mise en place de l'infrastructure.
<i>Gambie</i>	Un projet de politique nationale en matière d'information et de communication a été élaboré en 1999. Un comité a été mis en place en 2003 pour poursuivre le processus d'élaboration des politiques.	Le secteur des télécommunications est en pleine expansion. Une stratégie de gouvernance électronique est en cours d'élaboration.
<i>Ghana</i>	La mise au point du NICI, relancée en 2002, est toujours en cours. Le document d'orientation a été présenté au Gouvernement en juillet 2003.	Le plan NICI devrait être achevé d'ici à décembre 2003. Le Gouvernement souhaite mettre en place une stratégie à moyen et long terme pour le développement des TIC.
<i>Guinée</i>	Un plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication de la République de Guinée 2001-2004 a été achevé en 2001 et officiellement publié en mars 2002.	Une commission nationale composée de cinq membres en provenance des ministères des finances, de la planification et de la communication coordonne les activités en matière de NICI.
<i>Kenya</i>	Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale globale fondée sur une large consultation nationale a commencé en 2001. Le nouveau Gouvernement a commencé de remanier le processus de développement du NICI. D'importants partenaires devraient être associés à l'élaboration du processus en septembre 2003.	Un groupe d'experts locaux a été créé pour élaborer le projet de document de stratégie nationale. Un secrétariat du NICI a été mis en place auprès du ministère des transports et des communications.
<i>Lesotho</i>	Une politique nationale en matière d'information et de communication a été élaborée en 2002.	Il est prévu d'élaborer un plan NICI en 2003.
<i>Malawi</i>	Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale a commencé en 2002.	Le document d'orientation a été présenté au Gouvernement en juillet 2003.
<i>Mali</i>	Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale a commencé en 2002.	Le processus d'élaboration du plan NICI, mis en veilleuse à cause du changement de Gouvernement, sera repris en août 2003.
<i>Mauritanie</i>	Plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication : 1999-2002. Le plan est en cours d'actualisation.	Le Gouvernement a créé le Secrétariat d'Etat aux technologies de l'information et de la communication chargé d'examiner le plan NICI et de promouvoir les TIC.
<i>Maurice</i>	Le plan stratégique national en matière de TI de 1998 est en cours d'actualisation.	A la suite de l'élaboration du Plan stratégique national en matière de TI de 1998, Maurice a lancé un certain nombre de projets concernant la formulation de politiques, la sensibilisation aux TIC, la formation et le perfectionnement des ressources humaines, l'information des services publics et la fixation de normes. Le Parlement mauricien a adopté, en juillet 2000, une loi relative aux transactions par voie électronique destinée à créer un cadre juridique approprié aux transactions portant sur les contrats électroniques, la création de services et de normes de certification pour lutter contre la fraude et la contrefaçon dans le domaine du commerce électronique.
<i>Maroc</i>	Le Gouvernement a défini et approuvé en vue de sa mise en œuvre, en 1999, une politique nationale de TI pour la période 1999-2003.	Plusieurs stratégies de programmes et projets ont été mis en place.
<i>Mozambique</i>	Une stratégie nationale a été mise au point et adoptée en juillet 2002.	La Commission des technologies de l'information et de la communication est chargée de coordonner l'élaboration et la mise en place du plan.

Pays	Existence d'une stratégie nationale	Situation en ce qui concerne la mise en œuvre
Namibie	La politique concernant les technologies de l'information et de la communication a été adoptée en juin 2003.	Le plan NICI sera parachevé en décembre 2003.
Niger	Le processus de mise en place du plan NICI a été lancé officiellement en août 2002.	L'étude de base est achevée et les études sectorielles sont en cours. Le premier atelier de validation se tiendra en septembre 2003.
Nigéria	L'Agence nigériane des technologies de l'information et de la communication (NICTA) a formulé une politique nationale de la technologie de l'information après avoir consulté les parties prenantes en 2000.	La NICTA entreprend une série d'activités dans le cadre de la sensibilisation et de la formation des hauts responsables, notamment des secrétaires généraux et des directeurs généraux des services gouvernementaux. Un comité national chargé de la planification stratégique du NICI de 23 membres, représentant toutes les parties prenantes, a été créé et installé le 7 août 2003. Le Comité, présidé par Monsieur A. Akinola, professeur à l'Université Obafemi Awolowo (Ifé), est convenu de parachever le document cadre et le plan de mise en place du NICI en six mois.
Rwanda	Le Gouvernement et le Parlement ont adopté le plan NICI en 2002.	Le Gouvernement a officiellement lancé la mise en place du plan NICI (NICI 2005) en janvier 2002. Le projet de structure chargé de le mettre en place a été mis au point. Il se compose de la Commission nationale de la technologie de l'information, du Groupe de travail sur les NITC et de l'Autorité rwandaise chargée de la technologie de l'information (RITA). La mise en œuvre du plan NICI a commencé.
Sénégal	Le plan national concernant les TIC a été adopté en 2000.	Le Gouvernement a mis en place, à la Présidence, les instruments réglementaires et administratifs nécessaires pour promouvoir la concurrence.
Seychelles	Une stratégie nationale concernant les TIC a été mise en place.	La mise en œuvre a commencé dans nombre de secteurs, liés au commerce et au renforcement des capacités.
Afrique du Sud	Le projet de stratégie concernant les technologies de l'information en Afrique du Sud (SAITIS) a été mis au point par le Ministère du commerce et de l'industrie et le département des communications, en consultation avec le secteur privé et d'autres parties prenantes.	La mise en œuvre a commencé et porte sur tous les secteurs. Un comité consultatif présidentiel a été mis en place pour superviser la mise en œuvre et assurer la coordination.
Soudan	Les préparatifs en vue de l'élaboration des plans nationaux de mise en place des technologies de l'information et de la communication du Soudan ont commencé depuis 1999. Depuis lors, une stratégie nationale de TIC a été formulée.	Le Centre national de l'information, mis en place en 2002, est chargé de mettre en œuvre et de promouvoir les TIC dans les ministères.
Swaziland	Le premier atelier national sur les politiques concernant les TIC, organisé par le PNUD, l'UNESCO, la CEA et l'Association nationale des journalistes du Swaziland, s'est tenu en novembre 2000.	La politique nationale sera axée sur les médias, les télécommunications et le secteur des TIC.
République-Unie de Tanzanie	Le Gouvernement a approuvé le premier document présentant la politique nationale en matière de TIC en mars 2003.	La stratégie devrait être mise en œuvre en 2003.
Tunisie	Une politique nationale et une stratégie de mise en œuvre ont été adoptées dès 1997.	La mise en œuvre a commencé et les instruments réglementaires et institutionnels ont été mis en place pour mettre les TIC au service du développement.
Ouganda	Un projet de politique nationale- Stratégie de développement d'une politique nationale en matière de technologies de l'information et de la communication- a été parachevé en septembre 2002.	Le plan NICI est en cours d'élaboration. La concurrence est vive dans le secteur des TIC qui est en plein développement.
Zambie	Les consultations en vue de l'élaboration d'une politique nationale ont commencé en 2001.	Le nouveau Gouvernement a commencé à remanier le processus de mise au point du plan NICI. Le plan devra être parachevé en décembre 2003.

Note : Ce tableau a été élaboré par la CEA, compte tenu des données disponibles. Veuillez prendre contact avec la DSID pour les actualisations et les faits nouveaux.

